

Notice pour **l'inscription administrative** dans un parcours de formation Lauréats CRPE Rhône et Ain

Suite à votre affectation en tant qu'étudiant fonctionnaire stagiaire dans le Rhône ou dans l'Ain, vous devez procéder à votre inscription administrative dans une des trois universités Lyonnaises, en master MEEF PE (M2A) ou en *DU formation adaptée enseignement 1er degré (DU4.6 ou DU5)*.

Quelques règles de base :

- **S'inscrire administrativement... oui, mais dans quelle université ?**

Les M2A affectés dans le Rhône s'inscrivent à l'université de leur choix (Lyon1, Lyon2, Lyon3).

Les M2A affectés dans l'Ain s'inscrivent à l'université Lyon1 et suivent les cours à Bourg.

Les DU s'inscrivent administrativement à Lyon1 (et suivent les cours à l'Inspé – site de Bourg ou site de Lyon).

- **S'inscrire administrativement... oui, mais dans quel parcours, M2A ou DU ?**

En fonction de votre cursus antérieur et de votre situation (obligation ou pas d'obtenir un master en juin 2022), vous devez opter pour M2A ou DU.

Le tableau ci-dessous doit (ou a dû) vous aider à vous y retrouver en cochant une seule case.

A cocher	Situation au 1 ^{er} septembre 2021	Quel projet de formation ?	Quelle inscription administrative ?
	Inscrit en M1 MEEF en 2020-2021 et admis en M2 MEEF (M1 validé en juillet 2021)	Obligation d'obtenir un master en juin 2022	M2A
	Inscrit en M1 MEEF en 2020-2021 et admis en M2 MEEF (M1 validé en juillet 2021) (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2022	M2A <u>Ou (au choix de l'étudiant)</u> DU4.6 (code ES0161-115)
	Inscrit en M1 MEEF en 2020-2021 et M1 non validé en juillet 2021	Obligation d'obtenir un master en juin 2022	Renouvellement en M1 – report de stage
	Inscrit en M1 MEEF en 2020-2021 et M1 non validé en juillet 2021 (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2022	DU4.6 (code ES0161-115)
	Inscrit en M2B MEEF 2020-2021 (M2 non validé en juillet 2021)	Obligation d'obtenir un master en juin 2022	DU5 (code ES0162-115) (et continuation en M2A)
	Inscrit en M2B MEEF en 2020-2021 (M2 non validé en juillet 2021) (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2022	DU5 (code ES0162-115) (et continuation en M2A)
	Titulaire d'un master MEEF ou similaire (M2) en juillet 2021	Master MEEF ou assimilé déjà validé	DU5 (code ES0162-115)
	Titulaire d'un master autre que MEEF (M2) en juillet 2021	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2022	M2A <u>Ou (au choix de l'étudiant)</u> DU4.6 (code ES0161-115)
	Titulaire d'un M1 autre que MEEF en juillet 2021	Obligation d'obtenir un master en juin 2022	M2A
	Sans diplôme de niveau M1 en juillet 2021	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2022	DU4.6 (code ES0161-115)

Comment s'inscrit-on à l'université Lyon1 :

A Lyon1, il y a trois étapes :

- Etape N° 1- Préinscription ECandidat (uniquement pour les étudiants non-inscrits à l'Inspé en 2020-2021)
- Etape N° 2- Inscription administrative par le web (**sauf pour les étudiants PES inscrits en formation continue en 2020-2021**)
- Etape N° 3- Téléchargement des pièces justificatives en ligne

Si vous étiez...

- **Inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1-Inspé en 2020-2021**, pas de procédure de préinscription (ECandidat). Passez directement à la deuxième étape. L'autorisation directe d'inscription pour les étudiants « *Inscrit à Lyon1 Inspé en 2020-2021* » sera faite par le service scolarité et notifiée aux étudiants concernés.
- **Non inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1-Inspé en 2020-2021**, la procédure de préinscription est obligatoire (ECandidat) avant l'inscription administrative par internet.

Attention :

- Un étudiant inscrit l'an dernier ou les années précédentes en formation continue ou en AEU à l'université Lyon 1 Claude Bernard ne pourra pas s'inscrire par le web.
- Un étudiant en défaut de paiement avec l'université Claude Bernard ou dont la situation n'est pas régularisée avec la Bibliothèque Universitaire ne pourra pas s'inscrire par le web.

Dans ces cas l'étudiant devra contacter le service de scolarité de l'Inspé

floranette.lscaye@univ-lyon1.fr ; 04 81 92 99 56 ***pour le site du Rhône***

Sandrine.platre@univ-lyon1.fr ; 04 74 32 15 72 ***pour le site de l'Ain***

La procédure ainsi que la liste des pièces justificatives vous seront adressées par mail dans les meilleurs délais.

ETAPE N° 1 : L'admission à Lyon1 via eCandidat

Site eCandidat : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

Pour les parcours M2A MEEF & DU

1	Ouverture candidatures eCandidat	05 juillet 2021
2	Fermeture candidatures eCandidat	10 septembre 2021
4	Confirmation d'admission par le candidat (obligatoire)	17 septembre 2021

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son voeu d'admission** dans la formation **dès que possible et avant le 17 septembre 2021**.

Dans le cas où il ne confirme pas son voeu d'admission au **17 septembre 2021** cette autorisation est supprimée et il perd la possibilité technique de s'inscrire par le web.

NB : L'étudiant pourra confirmer son voeu d'admission uniquement après validation de l'avis par le service scolarité puis il procédera à son inscription administrative par le WEB

ETAPE N° 2 : L'inscription administrative par le web

Etape 2.1 : La CVEC- Contribution Vie Etudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquittement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution devra être réglée avant toute inscription via le lien suivant :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Etape 2.2 : Site inscription administrative : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les dates d'inscription en ligne seront affichées sur le site de l'Inspé

Les étudiants **lauréats de concours** qui s'inscrivent en **M2 MEEF Parcours A ou en D.U** ont le statut de « fonctionnaire stagiaire ».

Le profil « FS » a été mis en place et permet d'exonérer **des droits d'inscription**.
Vous n'aurez donc rien à régler au moment de l'inscription.

Données à saisir au moment de l'IAWEB

- Il est nécessaire de sélectionner dans la rubrique « données annuelles » la catégorie socio-professionnelle « Cadre de la fonction publique » et dans l'activité « Etudiant fonctionnaire ou militaire ». Quotité : « temps complet ».

- 2) Il est nécessaire de sélectionner dans la rubrique « autres données » le profil « fonctionnaire stagiaire ».

ETAPE N° 3 : le dépôt des pièces justificatives

Les pièces justificatives devront être téléchargées lors de l'inscription administrative par le web.

Pour vous aider...

- Le site de l'Inspé : site <https://inspe.univ-lyon1.fr/>
- Les sites internet des universités.
- Durant la phase de préinscription eCandidat : le service scolarité de l'Inspé, inspe-scolarite@univ-lyon1.fr
04 81 92 99 99
- Durant la phase d'inscription administrative : assistance téléphonique, 04 72 43 13 23

Bonne rentrée à tous !